
Rapport de majorité de la commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle n°91 au lieu-dit « Montoly »

La commission technique composée de :

Anna PALLOTTA LADISA (1er membre)

Luca NIZZOLA (rapporteur)

Emilie CHITRA

Martial COSANDIER

Laurent DORAND

Cyril GALLAY

Michel GIRARDET

Jean-Luc NICOLET

Anita WAEBER

s'est réunie les 15 et 24 septembre 2014.

Remerciements

La commission remercie vivement Messieurs Daniel COLLAUD et Thierry GENOUD, municipaux, ainsi que Monsieur Eric DUCRET du Service Bâtiments et Urbanisme, de leur présence, de leur disponibilité et de la qualité des informations fournies lors de la séance du 15 septembre.

Préambule

Le présent rapport de majorité est le dernier élément d'une longue série de postulats, d'études et de rapports au sujet des infrastructures sportives à Gland et plus particulièrement au sujet d'une piscine couverte. En effet, tout a commencé en septembre 2008, il y a maintenant 6 ans, avec le postulat de M. Barioni pour un état des lieux des infrastructures sportives.

Il a été relevé dans cette commission que le projet actuel n'est pas le projet idéal de piscine mais le résultat de nombreux compromis pour satisfaire différents groupes: les familles, les sportifs occasionnels et confirmés, les personnes soucieuses de l'environnement, les tenants d'un contrôle des dépenses, et d'autres encore. Il a été remarqué que toutes les demandes de modification ont été prises en compte au cours des ans. Le présent rapport fait état des explications du Service Bâtiments et Urbanisme de la Ville et de la Municipalité au sujet du projet ainsi que des discussions au sein de la commission.

EXPLICATIONS DE MONSIEUR DUCRET ET DIALOGUE DE LA COMMISSION AVEC CE DERNIER ET MESSIEURS COLLAUD ET GENOUD, MUNICIPALUX**Accès à la piscine et stationnement**

Des places de stationnements pour véhicules motorisés et vélos ont été prévues dans le projet. Suite à une opposition des CFF lors de la mise à l'enquête du projet (construction du futur tronçon à 4 voies), des

modifications ont été apportées quant aux places de parking des voitures dont le nombre a été réduit sur le chemin du Vernay mais en compensation, des places ont été prévues ailleurs sur la parcelle.

Concernant l'accès en transport public, un espace a été prévu à l'entrée de la piscine sur le chemin du Vernay pour un éventuel arrêt de bus. L'idée a été abandonnée pour l'instant car l'arrêt de bus « Montoly », à quelques dizaines de mètres de l'entrée de la piscine, a été jugé suffisant. De plus, le fait de prévoir un arrêt devant la piscine pourrait poser des problèmes d'horaire compte tenu des liaisons avec les CFF et du trajet actuel des TUG qu'il faudrait modifier en conséquence.

Fréquentation

La capacité maximum de la piscine est estimée à 500 personnes en comptant les personnes dans les bassins, les allées, les vestiaires et alentours.

A ce jour, aucune école à Gland ne serait disposée à fréquenter la piscine de Montoly pour les cours de natation. Les municipaux ne sont pas entrés dans les détails concernant le pourquoi de cette situation si ce n'est que le trajet aller-retour des élèves des écoles à la piscine, en bus ou en transport privé, semblait problématique. Cependant, il a été évoqué que la réalisation d'une piscine pourrait créer une demande. C'est dans cette perspective qu'a été envisagé l'organisation de vestiaires enfants et de vestiaires adultes suivant les réglementations en vigueur pour les écoles et un passage « anti-retour » (impossibilité de revenir aux vestiaires par le même chemin) pour assurer la sécurité des usagers. Cette dernière installation serait nécessaire lors de l'usage de la piscine par tout groupe d'enfants.

Des associations sportives se sont montrées intéressées par l'usage de la piscine et auraient demandé des heures de disponibilités. Il est à noter que la Fédération Suisse de Natation a confirmé que la piscine prévue répond aux normes en vigueur pour des compétitions de natation en dessous de la Ligue Nationale A. Les municipaux attirent l'attention sur le fait que si le projet était accepté par le Conseil communal, ils pourraient reprendre contact avec ces associations.

Hygiène

Lors de la réalisation du projet, deux zones ont été définies : une zone « pieds propres » et une zone « pieds sales ». La zone « pieds propres » se trouve à l'intérieur (bassins, restaurant) tandis que la zone « pieds sales » se trouve à l'extérieur (zone de détente engazonnée, jeux, terrasse).

Les utilisateurs devront se déchausser aux vestiaires et des pédiluves ont été prévus avant le passage aux bassins depuis l'extérieur. Un nettoyage quotidien ainsi qu'une désinfection hebdomadaire des sols sont prévus.

Lors de la présentation du projet initial, il avait été question de fenêtre pouvant s'ouvrir vers l'extérieur, mais cette idée a été abandonnée. Cela pourrait créer, entre autres, des problèmes d'humidité et demanderait une modification des normes d'hygiène.

Des sèche-cheveux sont prévus à l'extérieur des vestiaires selon les réglementations du canton.

Autres installations

Il est prévu un local pour les gardes-bain, une infirmerie ainsi qu'un accès direct pour les livraisons via un

escalier. Une sortie de secours avec accès pour les services d'urgences a également été prévue. Il a été constaté que cet accès est desservi par un escalier. La commission a demandé s'il était possible de modifier cette sortie et de prévoir une rampe plutôt que des escaliers afin de faciliter le passage de civières. Il a été répondu positivement, à condition d'intervertir le local pour les gardes-bain et l'infirmierie.

Accès à la piscine

Il a été prévu d'avoir les heures d'ouverture de la piscine suivantes:

Du lundi au samedi : 8h30 – 21h00
Le dimanche : 10h00 – 17h00

Cet horaire pourra être modifié selon la fréquentation.

L'achat de billets d'entrée se fera auprès d'automates à billets disposés avant l'accès aux vestiaires. L'utilisation de ces automates pourrait poser problème si l'on souhaite justifier l'achat de billets à certains prix (enfant, étudiants, AVS, groupe, abonnements, résidents de Gland vs non-résidents). C'est pourquoi il est question, pour le moment, de deux catégories de tarif : 7 CHF pour les adultes et 5 CHF pour les enfants, bien que l'idée d'abonnements soit maintenue.

Subventions

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » et auprès du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) du canton.

La Fondation « Fonds du Sport Vaudois » pourrait octroyer une subvention à la construction de l'ordre de 900'000 CHF mais pour cela il faudrait respecter un certain nombre de critères. En effet, les installations doivent être mises à la disposition des écoles, des associations, des sociétés ou de tout organisme à vocation sportive. Les bassins doivent avoir des mesures et des profondeurs spécifiques répondant à d'éventuelles compétitions sportives. De plus, il serait impératif de garder en tout temps deux lignes de nage ouvertes au public.

Il a été mentionné que le canton ne fournirait pas de subvention à la construction pour des raisons environnementales malgré le respect des normes Minergie.

Aspects énergétiques et environnementaux

Comme expliqué dans le préavis et mentionné ci-dessus, cette piscine sera construite selon les exigences Minergie. Par rapport à une construction « traditionnelle », cela représenterait un surcoût de 650'000 francs (compris dans le préavis n°72). La commission s'est demandée si ce surcoût était indispensable au regard des économies d'énergie générées par rapport à une installation traditionnelle et s'il serait opportun de maximiser les économies d'énergie en installant des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture. Suite à une demande de précision auprès des entreprises partenaires du projet, il en ressort que le montant total des économies réalisées grâce aux mesures Minergie serait d'environ 30'000 francs par an, soit un amortissement du surcoût au bout de 22 ans.

En outre, il a été précisé que le besoin total de chaleur pour la piscine construite sans les critères Minergie équivalait à 1'552'182 kWh par an. Les économies de chaleur totale grâce aux mesures Minergie revenaient

à 350'948 kWh par an, soit 22.5%. Enfin, les mesures Minergie permettent d'économiser environ 900 m³ d'eau par année.

Concernant l'énergie solaire, la toiture de la piscine comprend dans le projet 230 m² de panneaux solaires thermiques pour un montant de 149'500 francs hors taxe (compris dans le préavis n°72) et pour une production de 59'800 kWh par an. Il serait possible, si souhaité, de poser 600 m² de panneaux solaires photovoltaïques pour un montant de 240'000 francs hors taxe et pour une production de 78'000 kWh par an.

Par ailleurs, l'eau de pluie sera récupérée, filtrée et utilisée pour l'arrosage extérieur (arbres, plantes, gazon, etc.) afin d'éviter la surcharge des canalisations d'eau clair.

DISCUSSION ET DÉBATS AU SEIN DE LA COMMISSION

Le principal sujet de discussion et de débats fut au sujet de la pertinence d'avoir sur une première partie du bassin principal un fond à 1,40m relié par une pente au fond de 2m en lieu et place d'un fond uniforme allant de 1,80m à 2m.

Le fond à 1,40m auquel on peut accéder via des marches a été conçu pour permettre aux enfants de s'y baigner avec leurs parents. En effet, il a été mentionné qu'il arrive que des enfants ayant récemment appris à nager aient peur de se baigner dans la zone avec 2m de profondeur. Cette zone à 1,40m, serait ainsi une zone intermédiaire entre le bassin d'apprentissage d'une profondeur de 60cm à 1,10m qui pourrait être considéré par certains enfants « pour les bébés », et la partie ayant une profondeur de 2m dans le bassin principal.

Malgré le fait que la Fédération Suisse de Natation ait confirmé que ce projet de piscine corresponde aux normes de compétitions nationales de natations en dessous de la Ligue A, il existe une crainte pour une partie de la commission que ces normes puissent changer dans le futur et que le fond de 1,40m soit ainsi un handicap à la réalisation future de compétitions. Il a été mentionné que depuis les années 1980, il n'y a pas eu dans la région de construction de piscine avec un fond de 1m40.

Une modification de la déclivité du fond n'engendrerait pas de surcoût. Un fond quasi plat allant de 1,80m à 2m augmenterait le volume total d'eau nécessaire par rapport au projet initial mais n'aurait pas d'incidence financière. Ce n'est pas le volume d'eau qui importe mais la surface. En cas de modification des plans en faveur d'un fond plat, les escaliers seraient supprimés et remplacés par une échelle.

CONCLUSIONS

La majorité de la commission est d'avis que le projet de piscine couverte présenté correspond à ce qui a été demandé par le Conseil municipal et la Municipalité ces dernières années. La majorité de la commission est aussi d'avis que cette piscine couverte correspond aux besoins de la population. En effet, pour rappel, le programme de législature actuel table sur une augmentation de la population de 2'000 habitants en cinq ans pour arriver à 14'000 habitants en 2016 et la croissance démographique ne devrait pas ralentir ces prochaines années. En cas d'acceptation du préavis n°72 relatif à la construction d'une piscine couverte par le Conseil communal, les travaux débiteront au printemps 2015 pour se terminer 18 mois plus tard en automne 2016.

La commission émet cependant les vœux suivants :

- Que l'escalier prévu à la sortie de secours soit remplacé par une rampe pour faciliter le passage de civières

- De maximiser l'utilisation de panneaux solaires sur la toiture de la piscine

Au vu de ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

- I. - d'accorder le crédit de 17'735'760 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 17'735'760 francs ;
- III. - d'affecter 1.5 point d'impôt à l'exploitation de la piscine.

Anna PALLOTTA LADISA (1er membre)



Luca NIZZOLA (rapporteur)

Emilie CHITRA



Martial COSANDIER

Laurent DORAND

Cyril GALLAY

Michel GIRARDET

Jean-Luc NICOLET

Anita WAEBER



